

République Française Département du Rhône Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Lundi 04 septembre

No	mbre de men	nbres	
Afférents	Présents	Qui on pris par au vote	
15	12	14	

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 04 septembre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 1er septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 1er septembre 2023

Membres présents: M Chavassieux Luc, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés:

Mme Lagardette Marie-Gabrielle

Pouvoirs:

Mme Blanc Annik donne pouvoir à M Chavassieux Luc Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Secrétaire de séance : Pascal Furnion

D2023_040 - Suppression de poste et mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le





Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Il convient au conseil municipal de supprimer le poste d'adjoint d'animation de 31h29 min qui est devenu inutile.

Mise à jour du tableau des effectifs

	Quotité de travail	
Grades		
Service administratif		
1 attaché territorial	35 heures	Pourvu
${f 1}$ adjoint administratif principal ${f 1}^{ m e}$ classe	35 heures	Pourvu
Service technique		
1 adjoint technique principal 2e classe	35 heures	Pourvu
1 Adjoint Technique	35 heures	Pourvu
Service scolaire		
1 ATSEM	29 h 56mn/35 ^{ème}	Pourvu
1 ATSEM	31 h 22 min / 35 ^{eme}	Pourvu
Restauration scolaire, garderie périscolai	re et entretien bâtime	nts scolaires
1 adjoint technique principal 2e classe	31 h 35mn/35 ^{ème}	Pourvu
1 adjoint technique	21 h 26mn/35 ^{ème}	Pourvu
Entretien bâtiments scolaires		
1 adjoint technique	20h12 min /35 ^{ème}	Pourvu
Entretien bâtiments communau et surveillance pause méridienne école	x, régie Salle	des fêtes
${f 1}$ adjoint technique principal ${f 1}^{{f e}{\it me}}$ classe	35 heures	Pourvu

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023



ID: 069-216900514-20230904-2023_040-DE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibére à l'unanimité

Approuve la suppression de poste à partir du 1er septembre

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour copie conforme

Vote

A l'unanimité

Le Maire Luc Chavassieux



Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le

ID: 069-216900514-20230904-2023_040-DE